



Conseil d'administration

353^e session, Genève, 10-20 mars 2025

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 19 février 2025

Original: anglais

Point sur les locaux du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et du Bureau de pays pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo à Abidjan ainsi que du Bureau de pays de l'OIT pour le Pakistan à Islamabad

1. À sa 352^e session (octobre-novembre 2024), le Conseil d'administration ¹ a approuvé le budget estimatif actualisé de 11,2 millions de dollars des États-Unis (dollars É.-U.) pour le réaménagement des locaux de l'OIT à Abidjan et autorisé l'utilisation du Fonds pour le bâtiment et le logement afin de financer le surcoût estimé de 4 millions de dollars É.-U.
2. Les discussions contractuelles avec l'entreprise de construction sélectionnée sont sur le point d'aboutir. Le contrat sera ensuite signé et le Bureau pourra commencer les travaux de rénovation un mois plus tard. La durée des travaux est toujours estimée à dix-huit mois.

Point sur les locaux du Bureau de pays de l'OIT pour le Pakistan à Islamabad

3. À sa 352^e session, le Conseil d'administration ² a autorisé l'utilisation du Fonds pour le bâtiment et le logement pour financer la rénovation du Bureau de pays de l'OIT pour le Pakistan à Islamabad, dont le coût est estimé à 5,7 millions de dollars É.-U., et a demandé au Bureau d'examiner les travaux urgents à exécuter et de lancer les études nécessaires à la conception détaillée du projet de rénovation.

¹ GB.352/PV, paragr. 1364.

² GB.352/PV, paragr. 1369.

4. Le Bureau a lancé une procédure de passation de marchés pour des services de gestion de projet, d'architecture et d'ingénierie. L'entreprise retenue sera chargée de réaliser les études techniques, de concevoir les plans détaillés des travaux urgents et de superviser leur exécution. Elle sera par ailleurs chargée de définir le périmètre précis des travaux de rénovation globale.
5. Pour ce qui est de la gouvernance interne, le Bureau a défini le mandat du comité de gouvernance chargé de superviser le projet et de veiller à ce que toutes les questions soient réglées rapidement et conformément aux règles et procédures applicables du BIT. Ce comité sera composé de hauts responsables des départements compétents au siège et du bureau régional ainsi que du directeur du bureau de pays.